12 RUE DE BUCAREST 75008 PARIS 06 22 65 86 68 • P.AKAR@FREE.FR

PHILIPPE AKAR

1-Informations generales

ÉTAT CIVIL

Situation de famille : marié, quatre enfants.

Nationalité: française

Date de naissance : 19/07/1967

CURSUS ET TITRES UNIVERSITAIRES

2008: Thèse de doctorat d'histoire de troisième cycle.

La concordia à la fin de la République romaine; Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne; dir. M. le Professeur Jean-Michel DAVID. Thèse soutenue le 19 septembre 2008, devant un jury composé de Mme E. Deniaux (Univ. Paris X), MM. J. L. Ferrary (EPHE), J. P. Vallat (Univ. Paris VII) et J. M. David (Univ. Paris I).

Mention très honorable.

1998-1999: DEA d'histoire

La concordia dans l'œuvre de Cicéron. Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne ; dir. M. le Professeur Jean-Michel DAVID.

Mention TB.

1996: Capes d'histoire géographie.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE UNIVERSITAIRE

2010-2011 : Vacataire à l'Université Paris I. Chargé de TD en L2.

2004-2006 : ATER à l'Université Paris I. Chargé de TD en histoire romaine en L2.

2003-2004 : ATER à l'Université Paris XIII-Villetaneuse.

Chargé de TD en L2 et L3. Participation à la conception du fascicule de TD.

2002-2003 : ATER à l'Université Paris VII-Denis Diderot,.

Chargé de TD en L2. Chargé de la coordination du L2 ; préparation des examens.

Cours-TD de licence (création d'un fascicule et organisation des examens).

2001-2002 : Vacataire à l'Université Paris VII-Denis Diderot ; chargé de TD en L2.

2000-2001 : Vacataire à l'Université Paris XIII-Villetaneuse ; chargé de TD en L2.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Depuis 2007 : TZR dans l'Académie de Paris. Remplacements en collège, lycée d'enseignement général et lycée d'enseignement professionnel.

2006-2007 : Professeur d'histoire géographie au collège F. Truffaut, Gonesse, Val d'Oise.

1996 - 2002 Professeur d'histoire géographie au collège Chantereine, Sarcelles, Val d'Oise.

2-Publications et communications scientifiques

a. Travaux parus:

« *Concordia*, un idéal de la classe dirigeante à la fin de la République romaine, 218-43 av. J.C. », Publications de la Sorbonne, Paris, 2013.

Cet ouvrage, tiré du mémoire de thèse, étudie l'utilisation du terme concordia dans les discours de la classe dirigeante romaine entre la seconde guerre punique et la mort de Cicéron. Il montre que la concordia fut d'abord un mode de structuration des relations entre égaux au sommet de l'Etat, de manière à ordonner la concurrence nécessaire entre les principaux aristocrates pour les plus hautes charges. Après les Gracques, une scission se produisit au sein de la classe dirigeante, sur les conditions politiques et comportementales de la réalisation de la concorde. Au nom de cet objectif, une partie de la noblesse introduisit alors l'idée de la nécessité de l'élimination physique de certains citoyens. La concordia demeura principalement un thème conservateur. Sylla, puis Cicéron, tentèrent de restaurer une concorde des principaux sénateurs à la tête de l'Etat. A partir de Sylla, les sources, plus abondantes pour cette période que pour la précédente, nous permettent d'étudier de quelle manière la concordia devint alors le lieu d'un affrontement politique, dont l'enjeu, pour les aristocrates, était d'affirmer leur capacité à rétablir la concorde et ainsi à gouverner légitimement la cité. A partir de la fin des années 60, une rupture essentielle se produisit : la concorde devint en effet un argument important du discours des partisans du triumvirat. A la concorde des principaux sénateurs, les triumvirs voulurent substituer une concorde fondée sur un petit nombre de généraux soutenus par le peuple. La perception, par les auteurs de nos sources, de la guerre civile comme une rupture de la concorde entre Pompée et César, et non de celle entre tous les nobles, marqua le triomphe du point de vue des triumvirs. L'évolution ultime consista dans la prétention de César à restaurer seul la concordia, après la mort de Pompée.

- « Coriolan face aux matrones (Tite Live, II, 40, 1-12) »
- « Le prêtre de Cybèle, ni homme ni femme (Val. Max., VII, 7, 6) »

dans S. Boehringer - V. Sebillotte Cuchet (dir.), *Hommes et femmes dans l'Antiquité grecque et romaine*, Armand Colin, Paris, 2011.

Ces deux études de documents sont consacrées à la construction du genre dans l'historiographie de la fin de la République et du début de l'Empire.

« Les Romains de la République avaient-ils besoin des femmes pour établir la concorde entre eux ? », dans V. Sebillotte Cuchet- N. Ernoult (éd.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, Actes de la Table ronde de l'équipe Phéacie, 18-19 mars 2005, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p.247-259.

Cet article a pour objectif d'analyser les conditions de réalisation de la *concordia* primordiale à Rome, sous le règne de Romulus. Cette concorde s'établit entre Sabins et Romains à la suite de l'intervention décisive des épouses entre leurs pères et leurs gendres. Le rapprochement entre les sources sur cet épisode et d'autres textes, dans lesquels les femmes jouent un rôle dans la réalisation de la concorde entre les hommes, permet de montrer que ce rôle découle de leur position de témoin privilégié de la capacité du *pater familias* à mettre en ordre la communauté de ses dépendants.

« Camille et la Concorde : la construction d'un exemplum », dans Hypothèse. Revue de l'école doctorale de Paris I, 2001, p.205-215. La construction de la figure de Camille date en grande partie des deux derniers siècles de la République. Sa stature de personnage exceptionnel a conduit certains annalistes et orateurs de cette époque à lui attribuer d'abord une responsabilité décisive dans le rétablissement de la concorde entre patriciens et plébéiens en 366, puis la construction du premier temple de Concordia à Rome.

C.R.: I. Cogitore, Le doux nom de liberté, éd. Ausonius, Bordeaux, 2011

b. À paraître :

« Pleurer comme un homme à la fin de la République romaine, ou comment construire l'autorité par les larmes ». Article accepté dans la revue *Mètis*, développé à partir d'une conférence prononcée dans le cadre de la journée d'étude « Question d'autorité », organisée par S. Boehringer et V. Sebillotte Cuchet les 26 et 27 octobre 2012.

Cette étude s'attache à comprendre les quelques épisodes, transmis par les sources de la fin de la République, au cours desquels des larmes étaient intégrées à un discours d'autorité. Dans la plupart des cas, ce discours était adressé par un général à son armée, dans un contexte de mutinerie, effective ou potentielle. Ces épisodes montrent que le détenteur de l'autorité pouvait utiliser les larmes pour construire, et la plupart du temps reconstruire, son autorité sur ceux qui devaient statutairement lui obéir.

« La concorde des frères à la fin de la République romaine ». Article accepté dans la revue Latomus.

Les sources des deux derniers siècles de la République romaine nous ont transmis plusieurs cas de concorde entre frères. Cette étude s'attache à la compréhension, d'une part, de la manière dont cette concorde était décrite et expliquée dans des sources de natures très différentes, et, d'autre part, de sa fonction narrative et politique par rapport à l'idéal de la concorde entre tous les citoyens. Il apparaît que la relation entre frères constituait un cas archétypal de la relation entre citoyens, dans la mesure où elle permettait de réfléchir sur le rôle de l'égalité et de l'inégalité entre citoyens dans la construction de la concorde.

c. Interventions prochaines:

« Invectiver l'adversaire, porter atteinte à son prestige, conserver le sien : l'argument de la « bouche impure » dans les discours de la fin de la République romaine ». Colloque Le prestige à Rome, organisée par R. Baudry et F. Hurlet, Université de Nanterre, 29-30 septembre 2014.

« Les discours des femmes dans les débats publics à la fin de la République romaine : derrière la condamnation littéraire, une structuration genrée des pratiques ? », Congrès des Etudes de genre, Lyon, ENS, 3-5 septembre 2014

d. Recherches actuelles.

La République était un régime dans lequel les discours publics concourraient directement à la construction des décisions prises par les magistrats et par le Sénat. L'étude d'un terme comme celui de concordia montre que cette parole publique, au-delà de l'expression et de la confrontation d'opinions divergentes, mobilisait des références et des représentations, dont l'enjeu n'était pas seulement de faire triompher un point de vue, mais aussi d'établir la légitimité de celui qui utilisait cet argument de la concorde. Ce terme n'était donc pas seulement un argument politique, mais tendait à transformer le discours en performance. Dans le prolongement de cette idée, je poursuis actuellement des recherches sur la construction du discours politique, en m'intéressant à sa structuration tout d'abord autour de certains thèmes qui mobilisaient, au-delà de leur réalité concrète, un ensemble de représentations morales. Les dettes fournissent un bon exemple de ce phénomène, puisqu'il s'agissait à la fois d'une question économique et sociale, mais qui impliquait l'énonciation de normes dans les rapports entre citovens. Ensuite, les discours de cette époque doivent toujours être concus dans un contexte de controverse, c'est pourquoi certains arguments rhétoriques étaient utilisés, contre un adversaire, afin de construire ou de détruire une légitimité politique, notamment les invectives à caractère sexuel, et celles visant à introduire un doute sur le genre de cet adversaire. Dans ce cadre, il serait intéressant de poursuivre une réflexion sur la construction du genre dans le domaine politique, afin de déterminer, par exemple, sur quels critères certains comportements publics étaient perçus comme genrés. De plus, des gestes accompagnaient la parole et entraient en interaction avec elle. On peut citer à titre d'exemples l'utilisation des larmes, ou la sollicitation d'un lieu par le regard ou par la pensée des spectateurs, ces gestes impliquant la mobilisation d'un système de connotations au service d'un argumentaire. Enfin, ces discours s'intégraient physiquement à un contexte, en s'intégrant à des lieux, qui en constituent soit le cadre, soit une référence permettant de représenter physiquement un argument. Les lieux invoqués intégraient ainsi cette performance qu'était le discours à un espace, réellement présent ou imaginé.